

TAXE DE SEJOUR 2024

ET TARIFS INDUITS PAR LES TAXES DEPARTEMENTALE ET REGIONALE

Catégories d'hébergement	Tarif par unité de capacité d'accueil et par nuitée	Taxe Additionnelle CD 40 10 %	Taxe Additionnelle Région 34 %	Tarif total
Palaces	4,30 €	0,43 €	1,46 €	6,19 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,10 €	0,31 €	1,05 €	4,46 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,91 €	0,09 €	0,31 €	1,31 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,73 €	0,07 €	0,25 €	1,05 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,64 €	0,06 €	0,22 €	0,92 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,59 €	0,06 €	0,20 €	0,85 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnements touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,06 €	0,19 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,07 €	0,29 €
Hébergements sans classement ou en attente de classement *	5 % *	0,50%	1,70%	7,20%

* Pour les établissements et hébergements en attente de classement ou non classés, à l'exception des hébergements de plein air, le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à 5% du coût de la nuitée par personne, auquel s'ajoutent la taxe départementale et la taxe régionale de respectivement 10% et 34% ce qui fait 7,20 % du coût de la nuitée *

Ce tarif s'applique dans la limite du plafond correspondant au niveau du tarif le plus élevé, soit 6,19 € par personne et par nuitée, taxes départementale et régionale comprises.